



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	25
Procuration :	1
Suffrages exprimés :	26
Votes Pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, Mme Isabelle BERNADET, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON.

Excusé : M. Sébastien LATASTE (Procuration à J-B BONNAC).

Absente : Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : Mme Sonia CILLARD-CARRARA

N° DE_2022_031

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUES AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Madame Marie-Bernadette Dulau indique à l'assemblée que dans le cadre du plan de relance, le Centre National du Livre alloue une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2022 pour les bibliothèques sur les territoires ruraux. Cette subvention a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Le taux de concours du CNL au projet soutenu varie de 15 à 30 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide exceptionnelle au titre du plan de relance des bibliothèques auprès du Centre National du Livre.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales

Considérant la volonté de la Municipalité de développer la lecture publique ;

Considérant le dossier de demande de subvention dans lequel le CNL définit les modalités et les pièces devant le composer, en fonction desquelles les projets qui lui seront soumis seront retenus aux fins de bénéficier de la subvention au titre de l'aide exceptionnelle afin de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques, et notamment au titre de 2022, sur les territoires ruraux ;

Considérant que la nature de la subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques concerne les acquisitions de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activités des librairies indépendantes notamment ;

Considérant que la médiathèque « le Polyèdre » effectue d'ores et déjà l'intégralité des acquisitions de livres imprimés chez les libraires de Bazas et que la commune de Bazas s'engage à pérenniser ce fonctionnement en 2022 ;

Considérant la période de l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant que les crédits alloués pour l'acquisition de livres imprimés de la médiathèque « le Polyèdre » au titre de 2022 sont de 7 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à solliciter le Centre National du Livre (CNL) et de lui soumettre un dossier de demande de subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

